FRANCE

Au sein de l'établissement privé catholique des Chartreux, sur la colline de la Croix-Rousse. à Lvon (Rhône).

François Bouchon/Figarophoto

Selon une récente étude du ministère, les collèges privés scolarisent deux fois plus de jeunes issus de familles très favorisées.

L'enseignement catholique assure multiplier les efforts, contrariés par le contexte économique et la «discrimination» dont seraient victimes ses élèves s'agissant des tarifs de cantine.

Début juin, Pap Ndiaye reçoit dans son bureau les responsables de l'enseignement catholique. Son message se résume d'une phrase: le privé doit faire beaucoup plus en faveur de la mixité sociale. Ce iour-là, le ministre de l'éducation a en tête les chiffres que son service de la statistique rendra publics, un mois plus tard. Que dit cette note? Que «la ségrégation parmi les collèges publics suit une tendance à la baisse», tandis que « les écarts de composition sociale entre secteurs public et privé sont croissants».

Ainsi, les collèges privés scolarisent 40 % d'enfants de milieu très favorisé, une proportion deux fois supérieure à celle rencontrée dans le public. Un écart qui est passé de 10 à 20 points depuis 1989. De quoi conforter Rémy-Charles Sirvent, secrétaire général du Comité national d'action laïque, dans son analyse: «L'État finance à travers l'enseignement privé un séparatisme scolaire aui fragilise la réussite des élèves issus de milieux modestes.»

Le privé - qui accueille plus d'un élève sur six - prospère-til vraiment sur la promesse d'un entre-soi? Tient-il volontairement à distance les pauvres? «De longue date, les responsables de l'enseignement catholique tiennent un discours volontariste, découlant de l'Évangile, relève Bruno Poucet, professeur en sciences de l'éducation et spécialiste du privé. Il s'agit d'aller "vers les périphéries", pour parler comme le pape François.» C'est ainsi qu'en 2019, pour sa première interview comme secrétaire général de l'enseignement catholique, Philippe Delorme déclarait à La Croix: «L'entre-soi n'est ni une solution ni notre vocation.»

Pourtant, reprend Bruno Poucet, la portée du message est limitée car le réseau rassemble une multitude d'établissements dotés



L'école privée, une école pour les riches?

d'une grande autonomie. « Certains accueillent des publics hétérogènes, comme c'est souvent le cas en Bretagne par exemple. D'autres subissent la pression des parents, qui veulent conserver un entre-soi social, culturel, politique...»

«Cette tentation peut exister chez certaines familles mais reste très minoritaire», nuance Gilles Demarquet. Le président de l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) avance d'autres facteurs, comme « l'implantation historique de nombreux établissements dans les centresvilles, qui se sont gentrifiés».

La démarche lancée par le secrétariat général pour penser l'ensei-

Une piste consisterait à intégrer le privé dans Affelnet, l'outil d'affectation dans les lycées publics. «Cela aiderait à comprendre sur départage deux candidats quand il

quels critères le privé n'y a qu'une place.» En 2021, les collèges publics sco-

larisaient 42,6% d'élèves issus d'un milieu défavorisé, contre 18,3% pour le privé sous contrat.

À l'inverse, le privé accueillait deux fois plus d'élèves de milieux très favorisés. Un écart qui a doublé depuis 1989.

On observe toutefois de forts contrastes géographiques: depuis 2014, la ségrégation a

gnement catholique à l'horizon 2030 vise notamment à ajuster le maillage aux nouveaux besoins. Mais pas facile d'ouvrir des écoles, en banlieue comme ailleurs, car cela suppose de fonctionner d'abord cinq ans - un an pour l'antenne d'un établissement existant – avant de solliciter un contrat d'association et de voir ses professeurs rémunérés par l'État.

Philippe Delorme évoque plus largement « les freins financiers qui empêchent de diversifier encore l'accueil». Il va jusqu'à dénoncer «la discrimination» dont seraient victimes les élèves du privé en matière de restauration scolaire. Les collectivités sont en effet tenues

«sensiblement diminué» dans une vingtaine de départements. surtout dans le Nord et l'Ouest. Les écarts entre public et privé n'y ont pas augmenté.

Les chercheurs identifient la ségrégation sociale comme un facteur d'inégalités scolaires.

Source : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique ministériel. de subventionner la cantine dans le public, mais pas dans le privé. Une famille très modeste désirant rejoindre un établissement catholique, à Paris, peut ainsi voir le prix par repas passer d'un tarif social à 0,13 € à un tarif unique d'environ 7 €...

«Ce dossier de la cantine pourrait être intégré dans une négociation en vue d'une plus grande mixité sociale », avance le chercheur Julien Grenet. Même s'il estime que le financement du privé «à hauteur de 73%, sans tenir compte des dons défiscalisés versés à des fondations d'utilité publique qui le soutiennent» - devrait déjà être conditionné à d'autres contreparties que le respect des programmes et un accès offert, en principe, à tous les enfants, sans distinction d'origine, d'opinions ni de crovances.

Ce directeur de recherche au CNRS et professeur à l'École d'économie de Paris suggère de moduler les financements publics en fonction de la composition sociale de l'établissement (indice de position sociale), comme le font la Haute-Garonne et Paris pour une partie de leur forfait.

repères

La mixité sociale dans les collèges

La ségrégation entre collèges publics «suit une tendance à la baisse». Un surplus de mixité contrebalancé par des écarts croissants de composition sociale entre public et privé.